

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 575

présenté par

Mme Genevard, M. Straumann, Mme Corneloup, M. Bazin, M. Cattin, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, M. Reiss, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Viala
et Mme Le Grip

ARTICLE 24

À l'alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence des mots :

« à la »

les mots :

« de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il s'agit d'une correction de ce qui semble être une coquille du projet de loi. En effet, l'expression « représentation à la personne » n'a aucun sens juridique. En droit, on parle de « représentation de la personne ».